

## ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A UN PROJET DE REGLEMENTATION LOCALE DU TRAFIC (AU SENS DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI D'APPLICATION DE LA LEGISLATION FEDERALE SUR LA CIRCULATION ROUTIERE, DU 18 DECEMBRE 1987, ET DE L'ARTICLE 2 DU REGLEMENT D'EXECUTION DE LA LOI D'APPLICATION DE LA LEGISLATION FEDERALE SUR LA CIRCULATION ROUTIERE, DU 30 JANVIER 1989)

### Objet :

**Chemin du Petit-Pont, au droit de l'intersection avec le Chemin de la Seymaz**

**Modification de la signalisation routière**

La commune de Vandœuvres souhaite modifier l'aménagement routier du carrefour « Stop » actuellement en vigueur au droit de l'intersection « *Chemin du Petit-Pont / Chemin de la Seymaz* », ceci en vue de mieux sécuriser le carrefour.

Le Chemin du Petit-Pont est une zone 30 à sens unique reliant, d'Est en Ouest, le Chemin de la Seymaz (route communale bidirectionnelle classée en réseau secondaire) au Chemin des Buclines. Actuellement, ce carrefour présente un régime de Stop pour les cyclistes circulant en sens inverse.

Il s'agit de renforcer la sécurité de ce carrefour par la mise en place d'un trottoir traversant, considérant les aménagements suivants :

- Signalisations horizontales et verticales :
  - Suppression du panneau « Stop », à l'entrée du Chemin du Petit-Pont ;
  - Suppression de la ligne d'arrêt et du texte « STOP » au sol, pour la création d'un trottoir traversant.

La commune de Vandœuvres invite toutes les personnes intéressées à faire, par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, soit jusqu'au 24 septembre 2025, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif audit projet peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis, sur rendez-vous, à la mairie de Vandœuvres :

Route de Vandœuvres 104, 1253 Vandœuvres – 022 750 14 18 – [info@vandoeuvres.ch](mailto:info@vandoeuvres.ch)

Heures d'ouverture :  
Lundi : 09h – 12h  
Mardi : 09h – 12h / 13h30 – 17h  
Mercredi : 09h – 12h  
Jeudi : 09h – 12h  
Vendredi : 09h – 12h



Commune de Vandœuvres  
Maximilien TURRETTINI  
Conseiller Administratif

